

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

DECRET N°69-321 /D/SGG

du 15 décembre 1969

abrogeant le décret N°69-128/PR-SGG
du 30 mai 1969, portant nomination
de préfets militaires

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE,

VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
VU le Décret N° 69-319/D-SGG du 12 décembre 1969, portant
création du Directoire ;
VU le Décret N°69-128/PR-SGG du 30 mai 1969,
portant nomination de préfets militaires ;
le Directoire entendu,

DECRETE :

Article 1er - Est abrogé pour compter du 15 décembre 1969
le décret N°69-128/PR-SGG du 30 mai 1969 susvisé, portant
nomination de préfets militaires.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 15 décembre 1969

par le Président du Directoire,


Lieutenant-Colonel
Benoit Koffi SINZOGAN


Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA

Ampliations :
PR 4 - CS 6 - CES 5
EM-FAD-DGN-DAI-SGG-DSN 10
SGPR-IAA-DCCT-DN-JORD 5 -
DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6 -
Préfets de l'Atlantique et
de l'Ouémé 2 - Ministères 10
SGM 11 - MIS 4.


Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE